

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)
THONON-LES-BAINS : Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00339

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Installation d'un nouveau représentant de Thonon Agglomération

VU les articles L.2121-21 et L.5711-1 du CGCT

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0051 du 07 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du SIAC,

VU la délibération n° CC000893 du 30 juillet 2020 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du SIAC,

VU la délibération n° 2024-66 du 04 septembre 2024 de la commune d'Orcier portant remplacement d'un nouveau membre suppléant au SIAC.

CONSIDERANT que Monsieur Joseph BERTHE, élu communal, se porte candidat.

CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Joseph BERTHE comme représentant suppléant de Thonon Agglomération auprès du Comité Syndical du SIAC, en remplacement de Madame Marie-Christine MICHAUD.

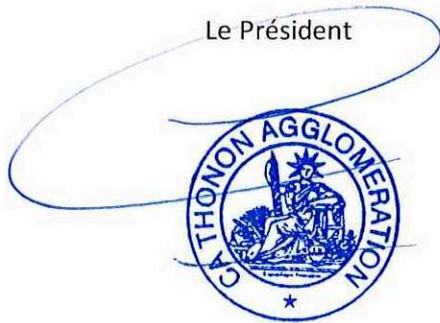
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping loops.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)

SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)

THONON-LES-BAINS : Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)

VOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00340

TERACTEM - Rapport d'activités 2023

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le mail de TERACTEM en date du 03 octobre 2024 transmettant à Thonon Agglomération le rapport d'activité 2023.

CONSIDERANT que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions portées annuellement par la société.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activité 2023 de la société TERACTEM.
INDIQUE que la présente délibération sera adressée à la société TERACTEM.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several sharp, intersecting lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINÉ : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)

SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00341

AP/CP05 PLUI-HM Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
Vu la délibération n° CC001716 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 créant l'autorisation de programme AP05 PLUI-HM,
Vu la délibération n° CC002100 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP05 PLUI-HM,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024,
VU la délibération n° CC2024.00032 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 actualisant l'autorisation de programme AP05 PLUI-HM.

CONSIDERANT la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n°AP05 PLUI-HM et crédit de paiement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

	AP	chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
Dépenses	1 000 000 €	20	272 159 €	237 378 €	482 622 €	7 841 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAIN : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00342

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°CC2024.00044 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.
VU la délibération n°CC2024.00216 du Conseil Communautaire du 25 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2024 pour ce budget en investissement.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget principal » 2024 en équilibre à 0€ en dépenses d'investissement.

Sens	Section	Chapitre	Article	Libellé Article par nature	Proposé CP
Dépense	Investissement	20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	200 000,00
Dépense	Investissement	204	204111	Biens mobiliers, matériel et études	- 200 000,00
TOTAL					0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget principal » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAIN : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00343

APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DU BAS-CHABLAIS POUR LA CREATION D'UN LYCEE ET D'UNE GARE ROUTIERE ATTENANTE SUR LA COMMUNE DE DOUVAINE

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-54 du Code de l'urbanisme,
VU la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA),
VU la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 20 décembre 2023,
VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 23 avril 2024,
VU la délibération n° CC2024.00165 du Conseil Communautaire en date du 28 mai 2024, tirant le bilan de la concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCOT du Chablais et du PLUi du Bas-Chablais pour la création d'un lycée et d'une gare routière attenante sur la commune de Douvaine,
VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 mai 2024 au 1^{er} juillet 2024 inclus,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur, sans réserve et une recommandation.

CONSIDERANT que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Bas-Chablais pour la création d'un lycée et d'une gare routière attenante sur la commune de Douvaine, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du bon déroulement de la procédure,
DECLARE d'intérêt général le projet de création d'un lycée et d'une gare routière attenante sur la commune de Douvaine,
APPROUVE tel qu'il est annexé à la présente délibération, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Bas-Chablais pour la création d'un lycée et d'une gare routière attenante sur la commune de Douvaine,
DIT que la présente délibération, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, fera l'objet d'un affichage en mairie de Douvaine, et à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération, durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
PRECISE que la délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture de Haute-Savoie, et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité,
PRECISE que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Bas-Chablais, pour la création d'un lycée et d'une gare routière attenante sur la commune de Douvaine est tenu à la disposition du public :

- En mairie de Douvaine aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- A l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- A la Préfecture de Haute-Savoie ;

PRECISE que la présente délibération, accompagnée du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Bas-Chablais pour la création d'un lycée et d'une gare routière attenante, sera transmise à Monsieur le préfet de Haute-Savoie.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAIN : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00344

PEM DE BONS-EN-CHABLAIS - Fin de portage - Rachat du bien - 43 avenue de la Gare – Murs

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 portant déclaration d'utilité publique des acquisitions foncières préalables à la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) sur le site de la gare de Bons-en-Chablais, DUP prorogée le 20 octobre 2023,

VU la convention de portage foncier conclue le 22 juillet 2016 entre Thonon Agglomération et l'EPF74, fixant un portage à terme de 8 années pour l'acquisition du bien situé 43 place de la Gare à Bons-en-Chablais, dans le périmètre de la DUP :

Situation	Section	N° cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
43 place de la Gare	N	1055	03 a 56 ca	X	

Murs, fonds et licence de 4^{ème} catégorie
Sous contrat de gérance

VU l'acquisition réalisée par l'EPF74 le 29 septembre 2016, fixant la valeur des murs à la somme totale de 227 099,09 euros HT, frais d'acte inclus,

VU la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes perçue par l'EPF74 pour un montant de 120 000 euros,

VU la délibération du conseil d'administration de l'EPF74 en date du 8 septembre 2023 demandant la vente du bien en fin de portage à Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que la valeur totale des murs s'élève à 220 000 euros HT, les frais de notaire à 2 772,67 euros HT et les frais de publication et droits de mutation à 4 326,42 euros HT, pour un total de 227 099,09 euros HT.

CONSIDERANT que le capital restant dû par Thonon Agglomération déduction faite de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes perçue par l'EPF74, s'élève à 107 099,09 euros HT.

CONSIDERANT que l'EPF74 est assujéti à la TVA et qu'à ce titre, la vente du bien qualifié de « bâti de plus de 5 ans » peut être soumise à la TVA sur la marge, pour un montant de 554,53 euros.

Prix d'achat des murs	220 000,00		
Frais de notaire	2 772,67	TVA 20% sur marge	554,53
Publication et droits de mutation	4 326,42		
TOTAL HT	227 099,09		
Subvention	-120 000,00		
Capital restant dû	107 099,09		
TOTAL TTC			107 653,62

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des murs du 43 avenue de la Gare à Bons-en-Chablais.
- AUTORISE le règlement de la somme de 107 099,09 euros HT correspondant au solde de la vente, déduction faite de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes perçue par l'EPF74 pour un montant de 120 000 euros, ainsi que le règlement de la TVA sur marge de 554,53 euros, et des frais de notaire incombant à l'acquéreur.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou Monsieur le 4^{ème} Vice-Président, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

THONON agglomération

S'ENGAGE à rembourser à l'EPF74, à réception de la facture de clôture, les frais annexes et les frais de portage restant dû entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous les loyers ou recettes perçus pour le dossier.

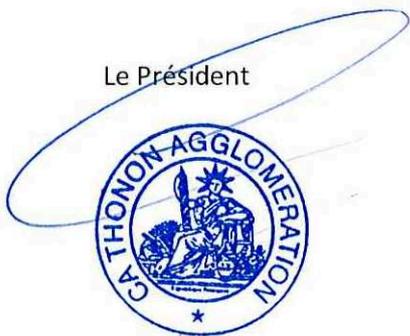
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00345

PEM DE BONS-EN-CHABLAIS - Fin de portage - Rachat du bien - 43 avenue de la Gare – Fonds de commerce et licence IV

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 portant déclaration d'utilité publique des acquisitions foncières préalables à la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) sur le site de la gare de Bons-en-Chablais, DUP prorogée le 20 octobre 2023,

VU la convention de portage foncier conclue le 22 juillet 2016 entre Thonon Agglomération et l'EPF74, fixant un portage à terme de 8 années pour l'acquisition du bien situé 43 place de la Gare à Bons-en-Chablais, dans le périmètre de la DUP :

Situation	Section	N° cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
43 place de la Gare	N	1055	03 a 56 ca	X	

Murs, fonds et licence de 4^{ème} catégorie
Sous contrat de gérance

VU l'acquisition réalisée par l'EPF74 le 29 septembre 2016, fixant la valeur du fonds et de la licence IV à la somme totale de 180 000 euros HT, frais d'acte inclus,

VU la délibération du conseil d'administration de l'EPF74 en date du 8 septembre 2023 demandant la vente du bien en fin de portage à Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que la valeur totale du fonds de commerce et de la licence IV s'élève à 220 000 euros HT, les frais de notaire à 1500 euros HT et les frais de publication et droits de mutation à 700 euros HT, pour un total de 182 200 euros HT.

CONSIDERANT que l'EPF74 est assujetti à la TVA et qu'à ce titre, la vente du fonds de commerce et de la licence IV peut être soumise à la TVA à 20%, pour un montant de 36 440 euros.

Prix d'achat fonds et licence IV	180 000,00		
Frais de notaire	1 500,00		
Publication et droits de mutation	700,00		
TOTAL HT	182 200,00	TVA 20%	36 440,00
TOTAL TTC			218 640,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du fonds de commerce et de la licence IV attachés au 43 avenue de la Gare à Bons-en-Chablais.

AUTORISE le règlement de la somme de 182 200 euros HT correspondant au solde de la vente, ainsi que le règlement de la TVA de 36 440 euros, et des frais de notaire incombant à l'acquéreur.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou Monsieur le 4^{ème} Vice-Président, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

S'ENGAGE à rembourser à l'EPF74, à réception de la facture de clôture, les frais annexes et les frais de portage restant dû entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous les loyers ou recettes perçus pour le dossier.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 42
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
VVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00346

MASSONGY - ROUTE DE BALLAISON - Convention d'autorisation de travaux et de régularisation foncière

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-5 et suivants,
VU la convention d'autorisation de travaux et de régularisation foncière soumise par la commune de Massongy à l'approbation du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération,
VU le plan annexé à la convention.

CONSIDERANT que la commune de Massongy réalise, en groupement de commandes avec Thonon Agglomération, des travaux de sécurisation et d'aménagement de la route de Ballaison (RD225).

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser ces travaux qui impactent les parcelles D680 et D681 appartenant à Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la nécessité de rétrocéder à la commune, en fin de travaux, une partie de ces parcelles en bordure de voirie, correspondant à l'emprise du trottoir sur une surface de 36 m².

CONSIDERANT que cette régularisation foncière sera réalisée à titre gracieux entre personnes publiques et donnera lieu à un document d'arpentage et à un acte notarié à la charge de la commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE la réalisation des travaux sur les parcelles D680 et D681 appartenant à la communauté d'agglomération.
- APPROUVE la rétrocession gracieuse à la commune de Massongy d'une partie de ces parcelles sur une surface de 36 m².
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation de travaux et de régularisation foncière, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président ou Monsieur le 12^{ème} Vice-Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la régularisation foncière, à signer l'acte notarié ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature scribble, consisting of several overlapping loops, positioned above the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

05 NOV. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, **05 NOV. 2024**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00347

HAUTE-SAVOIE RENOVATION ENERGETIQUE (HSRE) - CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Énergie définissant les objectifs et les modalités du Service Public de la performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et notamment les articles L232-1 à L232-3,
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le Programme Local de l'Habitat 2020-2026,
VU la délibération n° 2023-36 du Conseil d'Administration de l'Anah du 18 octobre 2023 assurant la pérennité du déploiement du SPPEH en Auvergne-Rhône-Alpes en soutenant le réseau des guichets « Espaces Conseil France Rénov' » par le biais d'un financement spécifique de l'Anah,
VU la délibération n° CP-2023-0905 de la Commission Permanente de Département de la Haute-Savoie en date du 4 décembre 2023, approuvant la poursuite du dispositif Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) en 2024, conduit avec l'État et les EPCI et autorisant le Président à signer la convention de subvention avec l'Anah,
VU l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, en application de l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 28 février 2024 et l'avis du délégué de l'ANAH de la Région en date du 19 mars 2024, approuvant la signature de la convention de subvention entre le Département de la Haute-Savoie et l'État,
VU la délibération n° CP-2024-0508 de la Commission Permanente du Département de la Haute-Savoie en date du 5 juillet 2024 approuvant le projet de convention entre le Département et Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le projet de convention de coordination et de financement du service HSRE entre le Département de la Haute-Savoie et Thonon Agglomération pour l'année 2024, joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de convention de coordination et de financement du service HSRE entre le Département de la Haute-Savoie et Thonon Agglomération joint à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00348

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – "Chemin de Ronde" – THONON LES BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 163931 signé entre DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-Les-Bains en date du 28 septembre 2023 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 31/10/2023.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 686 400 euros souscrit par DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 163931 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 25 logements sociaux, 9 PLAI, 11 PLUS, 5 PLS, en VEFA, dans l'opération « Chemin de Ronde » située 3 à 7 chemin de Ronde à Thonon-Les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 686 400 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°163931 constitué de 7 lignes du Prêt.
- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1 843 200 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 25 logements sociaux, 9 PLAI, 11 PLUS et 5 PLS en VEFA dans l'opération « Chemin de Ronde » située 3 à 7 chemin de Ronde à Thonon-Les-Bains, Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunt précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération.
- PRECISE que cette convention intervenante entre DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of several overlapping, vertical strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENES : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00349

COMMANDE PUBLIQUE / MOBILITE - APPEL D'OFFRE OUVERT N° AOO-2024-37(MOB) - TRAVAUX DE GRANDE INSPECTION ET DIVERS DU FUNICULAIRE DE THONON - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert.

CONSIDERANT l'exigence règlementaire d'une grande inspection tous les 10 ans.
CONSIDERANT que la dernière grande inspection a été réalisée en 2015.
CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'exécution des contrôles et vérifications réglementaires.
CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires, désignés « connexes », afin de conserver la maîtrise du vieillissement de l'équipement.
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux d'entretien, de mise en conformité et d'amélioration de l'infrastructure et des locaux.
CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre notifié à TIM INGENIRIE (38 – CRET EN BELLEDONNE le 24/04/2024.
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 19/07/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.
CONSIDERANT l'avis rectificatif publié le 05/08/2024 sur les mêmes supports de publication portant prolongation du délai de consultation afin d'ouvrir à une large concurrence.
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 5 lots.
CONSIDERANT la prise d'effet du marché à compter de sa notification.
CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.
CONSIDERANT le résultat du classement des offres.
CONSIDERANT l'absence de dépôt de candidature et d'offre pour le lot 3.
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2024 portant attribution des lots 1, 2 et 4.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Descriptif	Attributaire	Montant € HT selon DQE
LOT 1	Travaux grande inspection	JP MAINTENANCE (74)	312 546,00
LOT 2	Fourniture pièces pour grand inspection	POMA (38)	234 400,65
LOT 3	Rénovation de la voie	Aucune offre reçue – A relancer	INFRUCTUEUX
LOT 4	Remise en peinture structure gare	SAS GEORGES PLANTAZ (74)	52 110,00
LOT 5	Travaux électrique	Défaut de concurrence, 1 seule offre reçu et crédits prévus insuffisants – A relancer	INFRUCTUEUX

AUTORISE Monsieur le Président à signer et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de leur exécution.

THONON agglomération

- PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.
- PRECISE que les lots 3 et 5 feront l'objet d'une nouvelle procédure.

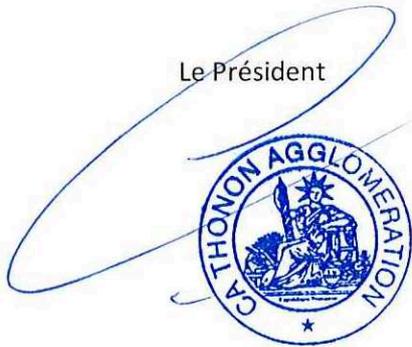
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of several vertical and diagonal strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00350

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - AOO-2024-28(SEA) - MARCHÉ DE PRELEVEMENTS ET D'ANALYSE D'EAU, DE SEDIMENTS ET DE BOUES - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,
VU les dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,
VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT la nécessité de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 26/08/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT que le marché est lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un minimum annuel fixé à 50 000€ HT et avec un maximum annuel fixé à 250 000€HT.

CONSIDERANT l'absence d'allotissement.

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans sur la base d'une période ferme de 2 ans reconductible 1 fois, 2 ans par voie expresse.

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à la notification.

CONSIDERANT l'offre réceptionnée.

CONSIDERANT le rapport d'analyse de l'offre établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat de l'analyse de l'offre.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2024 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n° AOO-2024-28(SEA) attribué à l'entreprise SAVOIE LABO SAS, 73374 Le Bourget-du-Lac.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00351

GEMAPI - Convention de délégation de la compétence sur la Dranse

VU l'article L. 5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la délégation de compétence GEMAPI par un EPCI à fiscalité propre au profit d'un syndicat mixte,

VU l'article L1111-8 du CGCT relatif à la délégation de compétences d'une collectivité territoriale au profit d'une autre collectivité territoriale,

VU l'article R1111-1 du CGCT relatif au contenu de la convention prévue à l'article L. 1111-8,

VU l'article L5216-5 du CGCT stipulant que « I. – La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : ...5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement »,

VU l'article 13 relatif à la délégation de compétence sur le fondement de l'article L211-7 du code de l'environnement des statuts du SIAC, stipulant que :

« Sur le bassin versant hydrographique des Dranses et de l'Est lémanique, le syndicat est habilité à exercer tout ou partie de la compétence GEMAPI, telle qu'elle résulte des items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Il pourra donc, à ce titre, entreprendre et réaliser toute étude, exploiter et exécuter tous travaux, actions, ouvrages ou installations sur son périmètre et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1° de l'article L.211-7 précité) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (2° de l'article L.211-7 précité) ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (5° de l'article L.211-7 précité) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8° de l'article L.211-7 précité).

Les conditions des délégations visées ci-dessus sont définies par convention conclue en application des articles L.1111-8 et L.5211-61 du CGCT. Cette convention détermine notamment le périmètre, la durée, les modalités financières de la délégation. »,

VU les statuts du SIAC intégrant les missions relatives à l'item 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement transférées au SIAC par Thonon Agglomération, à savoir :

- la concertation des instances et des partenaires à l'échelle du bassin versant ;
- le pilotage des politiques contractuelles du bassin versant et la cohérence des documents stratégiques et des plans de gestion ;
- l'élaboration et la tenue de l'observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques du bassin versant ;
- la conciliation des usages et les interventions au niveau du bassin versant ;
- la valorisation du bassin versant.

VU la convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI conclue le 24 octobre 2019,

VU la convention opérationnelle du 9 juin 2020 relative aux travaux de la basse Dranse.

CONSIDERANT que les travaux d'investissement réalisés sur la basse Dranse dans le cadre du contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique 2017-2024 et encadrés par la convention conclue le 24 octobre 2019 ne sont pas encore achevés à date.

CONSIDERANT que les interventions d'urgence, de suivi, d'entretien et de mise en œuvre de plans de gestion sur la basse Dranse nécessitent une coordination que seul le SIAC peut porter à l'échelle du bassin versant des Dranses.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI sur la basse Dranse au profit du SIAC, ci-jointe.

THONON agglomération

AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention et toute pièce à intervenir relative à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
VOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00352

REGLEMENT DU SERVICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES - Adoption

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Santé Publique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».
VU l'avis du Bureau Communautaire Elargi de Thonon Agglomération du 10 septembre 2024.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération exerce la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur l'ensemble de son territoire.

CONSIDERANT la nécessité de définir par un règlement du service les relations entre l'exploitant du service de gestion des eaux pluviales urbaines et ses usagers ainsi que de préciser les droits et obligations respectifs de chacun.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement du service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.
DECIDE de l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès sa notification aux usagers, et au plus tard le 1^{er} novembre 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several sharp, intersecting lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00353

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR - Approbation des statuts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,
VU la délibération n° CC002352 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 septembre 2023, autorisant par principe la participation financière à l'investissement dans un abattoir départemental,

VU la délibération n° CC2024.00157 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 mai 2024, donnant un accord de principe favorable à la participation de Thonon Agglomération à la création d'un abattoir départemental relevant d'un Syndicat Mixte dédié,

VU la délibération n°CD-2024-079 du Conseil Départemental de Haute-Savoie du 22 juillet 2024, approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat.

VU la délibération n° CC2024.00295 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 septembre 2024, portant sur l'évolution des statuts de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le projet de statuts mixtes de l'abattoir public de Haute-Savoie.

CONSIDERANT la fermeture imminente de l'abattoir de Megève déstabilisante pour l'élevage de Haute Savoie et la consommation locale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE en vertu de l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le principe de la création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat pour l'exercice de cette compétence.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ces dossiers.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several sharp, intersecting lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00354

PAT - Convention de partenariat pluriannuel

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU les nouveaux statuts de l'agglomération approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 en date du 06/03/2020, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale »,

VU la délibération n° CC2024.00158 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 mai 2024, adoptant le Projet Alimentaire Territorial, prévoyant de « Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines » (Fiche 1.B) et dans laquelle le lieu test maraîcher est identifié comme un outil,

VU la délibération n° CC2024.00269 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 16 juillet 2024 approuvant le projet de création d'un bâtiment agricole sur le lieu test maraîcher de Massongy.

CONSIDERANT la très faible résilience alimentaire du territoire de Thonon, notamment pour la filière des fruits et des légumes (autosuffisance de respectivement 4 et 5 % d'après l'outil CRATer).

CONSIDERANT la volonté affirmée par le projet alimentaire territorial de développer des espaces productifs en fruits et légumes sur le territoire, notamment par sa fiche 1.B.

CONSIDERANT le savoir-faire accumulé ces dix dernières années par l'Addear animant le lieu test, ainsi que leur résultat encourageant en matière d'installation sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 5 400 € pour financer l'animation de l'Addear sur le territoire selon les conditions décrites dans la convention partenariale jointe en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à cette action.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00355

ANIMATION ET GESTION DU CENTRE DE RESSOURCES ET D'INNOVATION EN CHABLAIS (CRIC) 2025-2027 - Demande d'un cofinancement de l'Agence Economique du Chablais (AEC)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2019 n° CC000522 visant à soutenir le Centre de Ressources et d'Innovation du Chablais (CRIC) et lui apporter un co-financement,

VU les délibérations du Conseil Communautaire n° CC000705 en date du 17 décembre 2019 et n° CC001622 du 21 décembre 2021, visant à l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'AEC pour l'action CRIC du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2021 puis du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

CONSIDERANT que le projet initié par l'AEC pour créer et animer un centre de ressources et d'innovation « CRIC » pour les entreprises correspond au critère d'un intérêt général.

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de la CCPEVA a approuvé les termes de la convention d'objectifs avec l'AEC pour le CRIC, le 07 octobre 2024.

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de la CCHC a approuvé les termes de la convention d'objectifs avec l'AEC pour le CRIC, le 08 octobre 2024.

CONSIDERANT le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Economique du Chablais, ci-annexé.

Thonon Agglomération a été sollicitée par l'Agence Economique du Chablais (AEC) pour venir cofinancer l'animation du Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (CRIC) avec la C.C.P.E.V.A. et la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Le CRIC contribue également à l'attractivité économique du Chablais par l'apport de services et de compétences en proximité, mais aussi en valorisant l'Industrie sur le territoire pour attirer des compétences RH dans ses entreprises.

Le Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (CRIC) est un service proposé par l'Association Agence Économique du Chablais au sein du tiers lieu entrepreneurial DELTA dans la zone industrielle de Vongy à Thonon-Les-Bains.

Au CRIC, les entreprises, porteurs de projet, étudiants du territoire peuvent :

- Se former à la modélisation 3D,
- Se former à l'utilisation des différents outils présents de l'industrie 4.0,
- Faire fabriquer sur des machines que possèdent d'autres entreprises, ou mutualiser leurs machines sous-utilisées,
- Rencontrer d'autres entreprises (techniciens, ingénieurs, dirigeants) autour d'une problématique technique pour s'aider à la résoudre,
- Découvrir lors d'ateliers ou conférences, avec l'intervention d'experts, une nouvelle technologie (ex : le reverse engineering), une nouvelle solution (ex : l'intelligence artificielle), ou une méthode pour innover (ex : l'écoconception).

Le coût global prévisionnel de l'action sur 3 ans, de 2025 à 2027, est de 285 886 euros Hors Taxes (dont contributions en nature).

Pour 2025 et 2026 :

THONON agglomération

Le coût prévisionnel pour l'animation de cette opération est de 109 873,92 € correspondant aux frais de personnel et aux frais indirects (frais de structure, déplacement) pour une durée de 2 ans pour animer ce projet (2025 et 2026).

L'AEC a fait une demande de subvention auprès du GAL (*Groupe d'Action Local*) du Nord des Alpes qui porte un programme LEADER pour la programmation FEADER 2023-2027 pour l'appel à projet visant à développer et diversifier des activités économiques du territoire en préservant les ressources locales. La subvention LEADER sollicitée est plafonnée à 64 000,00 euros (32 000 € en 2025 et 32 000 € en 2026). Dans le cadre des fonds européens, il est impératif d'avoir un financement public national, appelé « Contrepartie Publique Nationale » provenant de collectivités locales (Région, Département, EPCI, ...). Pour le programme LEADER, un euro de contrepartie publique nationale permet d'appeler 4 euros de l'Union Européenne.

Dans le cadre de sa stratégie sur le développement économique notamment industriel, Thonon Agglomération propose d'assurer une partie de la Contrepartie Publique Nationale nécessaire pour financer le poste d'animation **2025 et 2026** du Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (frais de personnel + frais indirects) pour un montant de **8 988.80 euros HT** (soit 4 494,40 € HT /an).

Et pour le co-financement des autres dépenses liées à l'action du CRIC, hors salaires et frais indirects **en 2025 et 2026**, Thonon Agglomération propose d'assurer la subvention d'équilibre pour un montant prévisionnel de **13 905.18 euros HT** (soit 7 286,10 € HT en 2025 et 6 619,08 € HT en 2026).

Pour **2027**, Thonon Agglomération propose le co-financement des dépenses de frais de personnel, frais indirects et autres dépenses liées à l'action du CRIC en subvention d'équilibre pour un montant prévisionnel de **30 430.39 euros HT**.

Par ailleurs, il est précisé que de 2025 à 2027, Thonon Agglomération met à disposition de l'AEC pour l'activité du CRIC un atelier et les fluides, mise à disposition qui est valorisée en contribution volontaire en nature à 14 250€ HT par an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|--|
| APPROUVE | le versement d'une aide à l'AEC pour la partie des frais de personnel et frais indirects 2025 et 2026 du CRIC pour un montant total de 8 988.80 euros HT. |
| APPROUVE | le versement d'une subvention d'équilibre à l'AEC pour les autres dépenses 2025 et 2026 du CRIC pour un montant prévisionnel global de 13 905.18 euros HT. |
| APPROUVE | le versement d'une subvention d'équilibre à l'AEC pour l'ensemble des frais de personnel et frais indirects et dépenses liées à l'action du CRIC en 2027, en subvention d'équilibre pour un montant de 30 430.39 euros HT. |
| APPROUVE | la mise à disposition d'un atelier et des fluides pour la réalisation de l'animation du CRIC pour une valorisation en nature d'un montant de 14 250 euros HT par an de 2025 à 2027. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant. |

THONON agglomération

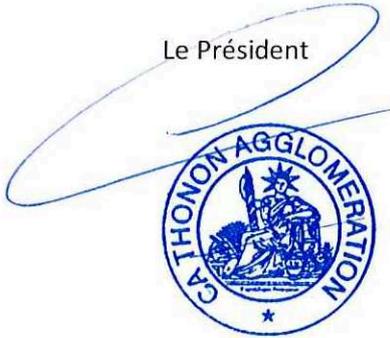
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, sharp lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00356

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES - 2025

VU la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, transcrit au code du travail L3132-26, qui a modifié les règles en matière de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail,
VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2024.

Monsieur le Président expose que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre.

Après concertation avec les communes de l'agglomération qui seraient concernées, Monsieur le Président propose le calendrier des 12 dimanches qui seraient ouverts pour l'année 2025 :

- Dimanche 12 janvier 2025 (soldes d'hiver)
- Dimanche 19 janvier 2025 (soldes d'hiver)
- Dimanche 20 avril 2025 (Pâques)
- Dimanche 25 mai 2025 (fête des mères)
- Dimanche 15 juin 2025 (fête des pères)
- Dimanche 29 juin 2025 (soldes d'été)
- Dimanche 07 septembre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 07 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail pour l'année 2025 les 12 dimanches suivants : 12 janvier, 19 janvier, 20 avril, 25 mai, 15 juin, 29 juin, 07 septembre, 30 novembre, 07 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle polyvalente - 575 route des Collines - 74550 CERVENS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération n° CC2024.00347)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération n° CC2024.00342)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est arrivée à la délibération n° CC2024.00342)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER (est arrivée à la délibération n° CC2024.00343), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est arrivée à la délibération n° CC2024.00341)
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est arrivé à la délibération n° CC2024.00346)

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00357

CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET D'UNE PISCINE INTERCOMMUNAUX A DOUVAINE - Lancement du concours de Maîtrise d'Œuvre

VU l'article L 2125-1-2° et les articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du Code de la Commande Publique,
VU les articles R2162-17, R2162-22 et R2162-24 du code de la Commande Publique,
VU la délibération n° CC000707 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 validant la construction d'une piscine à Douvaine,
VU la délibération n° CC001137 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 créant l'autorisation de programme n° 2 relative à la construction d'un complexe sportif intercommunal à Douvaine,
VU la délibération n° CC00029 du 27 février 2024 mettant à jour l'AP/CP n° 2.

CONSIDERANT la nécessité de construire un complexe sportif composé d'une piscine et d'un gymnase destiné à combler le déficit de structure aquatique du territoire et pour créer les équipements sportifs nécessaire à accompagnement du futur Lycée.

CONSIDERANT que l'étude de faisabilité a montré que les terrains situés sur la commune de Douvaine cadastrés OB23-24-25-2654-2652-2566, pouvaient accueillir ce complexe.

CONSIDERANT l'étude de programmation établie par le cabinet H2O.

CONSIDERANT que la construction du complexe requiert le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération.
DECIDE le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.
ARRÊTE le nombre des équipes concourantes à trois (3) maximum.
FIXE le montant de la prime allouée aux participants du concours à 108 800 € HT.
ARRÊTE la composition du jury proposée ci-après.

Membres à voix délibérative :

- Le Président : ARMINJON Christophe,
- Les cinq membres de la CAO

Titulaires
TERRIER Jean-Claude
BAUD Richard
BURGNARD Michel
GIRARD René
DEVILLE François
Suppléants
BEL Serge
VENNER Laëtitia
WOLF Pascal
BARRAS Olivier
DALIBARD Franck

- Mme le Maire de Douvaine : CHUINARD Claire, ou son représentant,

Les quatre personnes qualifiées :

- deux représentants de l'Ordre des Architectes (proposés par l'Ordre des Architectes),

THONON agglomération

- un représentant d'un bureau d'études fluides,
- un représentant d'un cabinet environnement.

Le jury sera, ainsi, composé de 11 personnes à voix délibérative dont le Président de la CAO qui présidera le jury.

Membres à voix consultative :

- Mme la Vice-Présidente déléguée aux Politiques culturelle et sportive communautaires,
- Le ou les représentant(s) l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage missionné par Thonon Agglomération,
- Le Directeur Général des Services de Thonon Agglomération,
- La Directrice Générale des Services Techniques de Thonon Agglomération,
- La Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources Internes de Thonon Agglomération,
- La Conductrice d'opérations en charge du projet de Thonon Agglomération,
- La responsable du service Commande Publique Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several vertical and diagonal strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 NOV. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 NOV. 2024**